

L'avis des bénéficiaires du RMI

Du dépannage à l'emploi

Patricia Croutte, Anastassios Iliakopoulos, Michel Legros

Les premiers résultats de l'enquête réalisée par le CRÉDOC auprès d'un échantillon représentatif des allocataires du RMI ont été présentés en janvier dernier par la Commission nationale d'évaluation du RMI, commanditaire de cette étude. Ils décrivaient la diversité des usages qu'ils faisaient du RMI. Pluraliste, contradictoire et publique, l'évaluation doit tenir compte de la multiplicité des regards et des interlocuteurs. Le point de vue présenté ici est celui des bénéficiaires du RMI. Interrogés au cours de cette première enquête sur leurs attentes, leurs appréciations sur les divers aspects du RMI et sur leur vision de l'avenir proche, les allocataires participent, eux-aussi, à l'évaluation du RMI.

Si l'argent acquis et la possibilité d'accéder à un emploi constituent les deux critères essentiels utilisés par les allocataires pour juger de l'intérêt du RMI, se dessine un partage entre ceux qui utilisent le RMI comme une solution de transit vers un travail probable et ceux pour lesquels le RMI reste une forme améliorée d'assistance.

De l'argent et un travail : deux attentes prioritaires

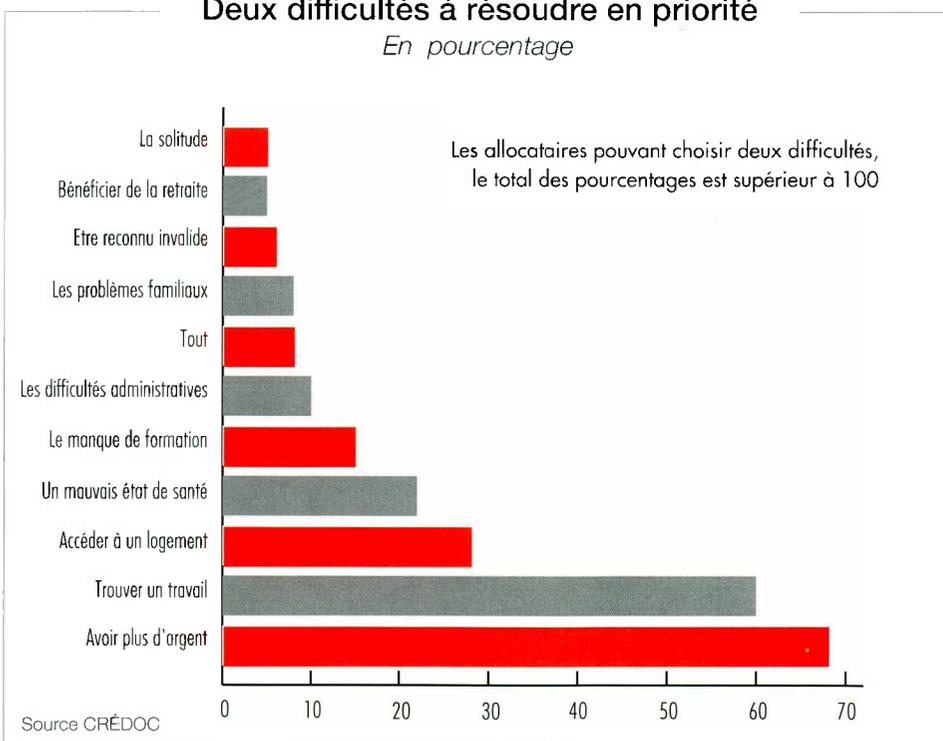
Interrogés sur les deux difficultés qu'ils souhaiteraient voir réglées en priorité, les allocataires du RMI proposent un classement où argent et travail viennent en premier, loin devant le logement, la santé et la formation.

Si le travail vient en seconde position dans les attentes des allocataires, tous ne valorisent pas de la même manière cette recherche d'un travail. Essentielle pour les stagiaires, les anciens artisans et commerçants, forte pour les employés et les ouvriers, l'expression de l'attente d'un travail est moins importante chez les agents de

service et chez les allocataires qui n'ont jamais travaillé. Cette attente d'un travail est liée, sauf chez les ouvriers, à une demande de formation. L'échantillon comprend 6,8 % de cadres et de techniciens qui ne semblent pas attendre prioritairement du RMI la résolution de leur problème de travail ou d'argent, mais plutôt une aide pour régler des difficultés administratives et une occasion de sortir d'une solitude mal supportée. L'accent sur les problèmes de santé est le plus souvent lié à une attente en matière de logement et son expression est la plus forte chez les personnes n'ayant jamais travaillé.

Deux difficultés à résoudre en priorité

En pourcentage



Les allocataires pouvant choisir deux difficultés, le total des pourcentages est supérieur à 100

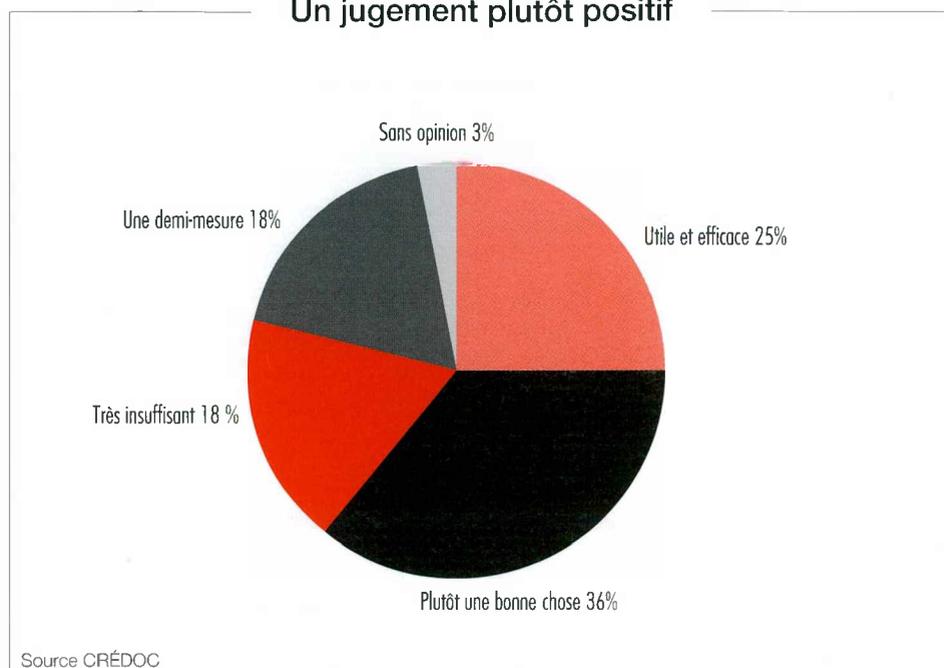
L'utilité du RMI selon les bénéficiaires

La majorité des allocataires interrogés porte une appréciation positive sur le Revenu minimum d'insertion. Les raisons diffèrent, certains « Rmistes » voient dans cette mesure « une chance pour redémarrer dans la vie » (40,4 %) alors que pour d'autres « cela montre que l'on s'occupe enfin de vous » (32,1%). 14 % des « Rmistes » affirment se sentir « étiquetés et assistés » et seulement 3,4 % indiquent que « les autres ne vous considèrent plus ». Les « Rmistes » apprécient le RMI en fonction de leurs attentes. Ils demandent de l'argent et du travail, le RMI procure un peu de l'un et pas assez de l'autre. Cet équilibre entre le travail et l'argent détermine largement l'opinion des allocataires quant à l'intérêt et aux insuffisances de cette mesure.

Deux aspects intéressants du RMI :

	En %
– On touche de l'argent	54,8
– On ne dépend plus du secours de l'un ou de l'autre	29,2
– Il est facile à obtenir	24,9
– Il permet de bénéficier de différents services	22,5
– Les travailleurs sociaux répondent toujours	11,5
– On touche l'allocation pendant trois mois	9,2
– Tout le monde sait de quoi il s'agit	8,0
– La signature du contrat	6,1

Un jugement plutôt positif



Deux principales critiques sur le RMI :

	En %
– Son montant n'est pas assez élevé	54,0
– Il ne permet pas de trouver du travail	30,5
– C'est un secours comme un autre	23,1
– Il ne dure pas assez longtemps	12,0
– On n'a jamais les réponses aux problèmes	11,1
– Il n'est pas assez connu	10,8

– Il n'a pas permis de trouver un logement	8,9
– Il est trop compliqué à obtenir	8,2

Source CRÉDOC

La diversité des bénéficiaires

Le portrait type du « Rmiste » serait bien difficile à établir tant les résultats de l'enquête conduite par le CRÉDOC font apparaître la diversité des allocataires. Cette hétérogénéité est présente dans les caractéristiques socio-démographiques comme le montre la répartition ci-dessous :

hommes seuls 29,2 %, femmes seules 18,7 %, couples sans enfants 5,1 %, isolés avec enfants 26,8 %, couples avec enfants 20,2 %

La diversité est aussi le produit d'itinéraires professionnels et sociaux profondément différents. Entre l'allocataire de 26 ans, n'ayant jamais travaillé et résidant chez ses parents, et celui qui n'aspire qu'à pouvoir bénéficier d'une retraite à laquelle il ne pourra prétendre que dans trois ans, la précarité au quotidien ne se vit ni ne se pense de la même manière.

La satisfaction des « Rmistes », un jugement partagé

Sur 1965 personnes interrogées, 1102 font part, à des degrés divers, de leur satisfaction, 714 s'estiment insatisfaites et 149 ne peuvent exprimer une opinion.

Les jugements formulés par les allocataires sur le RMI, s'ils font apparaître un taux plutôt élevé de satisfaction, n'en sont pas moins profondément contrastés. A la diversité des parcours et des vies correspond une hétérogénéité des points de vue. Une première ligne de fracture semble se dessiner entre ceux pour qui le RMI est l'instrument adapté et polyvalent dans un processus d'insertion ou de réinsertion professionnelle et ceux pour qui ce dispositif vient compléter utilement des formes d'assistances sociales devenues insuffisantes. Entre l'économique et le social, les allocataires créent une dé-

infos

Un nouveau département au CREDOC : Créé depuis le début de cette année, le département "Dynamique des marchés" est placé sous la responsabilité de Philippe Moati, directeur de recherche au Crédoc, docteur es-sciences économiques. Son domaine de compétence élargira le champ traité par le Crédoc aux thèmes des analyses stratégiques sectorielles, études de marché, analyse de la conjoncture macro-économique nationale et internationale (Tel : 40 77 85 26).

Les résultats du Panel RMI sur Minitel : à partir du début avril, une cinquantaine de tableaux issus du dépouillement de la première vague du Panel RMI géré par le Crédoc seront consultables par Minitel. Il suffira pour cela de se connecter sur le 36 15 A.S.H., serveur de l'hebdomadaire spécialisé : Actualités Sociales Hebdomadaires. Par la suite, on pourra également les consulter sur le serveur 36 15 CREDOC.

La vague de printemps 1991 de l'enquête aspirations : les institutionnels et les entreprises souhaitant souscrire à cette enquête ont jusqu'au 15 avril. Pour tous renseignements, prendre contact au Crédoc avec G. Hatchuel (Tél : 40 77 85 85).

Un fait divers récent survenu à Los Angeles a rappelé la persistance de problèmes raciaux.

LES DERNIERS CHIFFRES DE LA PAUVRETE AUX ETATS-UNIS : PRES D'UN NOIR AMERICAIN SUR TROIS EST TOUCHE

Il y aurait, selon les dernières statistiques officielles américaines portant sur l'année 1989, 31,5 millions de personnes vivant en état de pauvreté aux Etats-Unis. Depuis 1983, année record au cours de laquelle 15 % de la population américaine était classée comme pauvre, on notait une tendance au recul de la pauvreté qui s'expliquait, pour l'essentiel, par la reprise de l'activité économique et les créations d'emplois. Depuis 1988, la pauvreté ne recule plus, elle stagne et touche 12,8 % de l'ensemble de la population selon les dernières estimations. De plus, il est à craindre que les difficultés actuelles que connaît l'économie des Etats-Unis n'entraînent une nouvelle progression de la pauvreté.

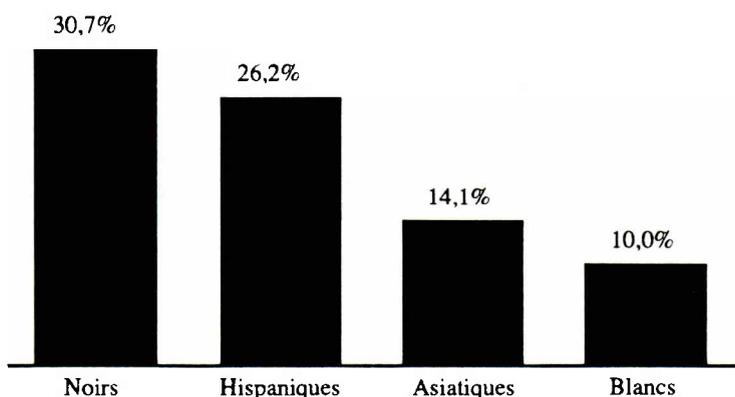
Un seuil d'environ 1 050 \$ par mois pour une famille de quatre personnes

La mesure des seuils de pauvreté diffère sensiblement d'une rive à l'autre de l'Atlantique. Tandis que les Européens privilégient une *définition relative* de la pauvreté (est considéré comme pauvre en Europe tout ménage disposant d'un revenu inférieur à la moitié du revenu moyen - ou médian - calculé dans son pays, ce qui signifie en particulier que le revenu en-deçà duquel on sera considéré comme pauvre ne sera pas le même en Angleterre et au Portugal), les Nord Américains définissent la pauvreté *dans l'absolu* calculée à partir d'un revenu nécessaire pour acquérir un panier de biens strictement indispensables à la satisfaction des besoins minimums d'une famille. En 1989, toute famille de quatre personnes ne disposant pas d'un revenu minimum annuel de 12 675 U.S. \$ est ainsi considérée comme en situation de pauvreté (80 867 F. au cours moyen du dollar de 6,38 F.). Bien entendu, les choix de méthodes influent beaucoup sur les estimations obtenues.

De très grandes disparités

L'origine ethnique demeure l'un des critères majeurs à partir duquel se mesurent les inégalités sociales aux Etats-Unis, cela est clair en ce qui concerne la pauvreté. *Près d'un Noir américain sur trois vit en-deçà du seuil de pauvreté en 1989, plus d'une personne d'origine hispanique sur quatre est également dans ce cas.*

Proportion de pauvres dans les différents groupes ethniques



La proportion de pauvres au sein de la population noire est en baisse en 1989 (elle atteignait 33,1 % en 1987). Ce résultat méritera toutefois d'être vérifié dans les estimations futures.

La pauvreté aux Etats-Unis touche également très vivement les familles monoparentales dont le chef est une femme : 38,3 % des ménages dans ce cas sont en-deçà du seuil de pauvreté, ce taux atteignant même 51,8 % dans la population noire.

Source : World Almanac 1990, U.S Department of Commerce Annual Report, sept. 1990

R.R. 14 mars 1991

données internationales

marcation qui n'était pas, *a priori*, prévue par les initiateurs du RMI. On peut aussi penser que ces jugements différents recouvrent des demandes, des besoins dissemblables. Le partage institutionnel entre une prestation servie de manière homogène et des dispositifs d'insertion, aussi variés qu'il existe de contextes locaux différenciés, serait alors une configuration adaptée aux souhaits des allocataires. Il est encore trop tôt pour avancer dans ces réflexions. Les résultats des deuxième et troisième vagues du panel devraient permettre de situer ces jugements dans le temps faisant ainsi se rapprocher dynamiques d'enquêtes et dynamiques individuelles.

Pour 57 % des allocataires, le RMI aide à mieux vivre...

Pour 10,6 % des allocataires, le chômage a constitué un accident majeur face auquel le RMI apparaît comme un véritable instrument de dépannage. Souvent plus jeunes, hébergés par leur famille ou par des amis, ces allocataires n'appartiennent pas à la clientèle habituelle des travailleurs sociaux. Multipliant les démarches pour retrouver un emploi, ils n'hésitent pas à signer un contrat dont la dominante est la recherche d'emploi. Ils apprécient le RMI en ce qu'il leur semble pouvoir accroître leurs chances de retrouver un travail stable.

Proches de ce premier groupe, mais n'analysant pas leur arrivée dans le RMI sur le mode de l'accident, mais sur celui, plus grave, de la rupture familiale ou professionnelle, apparaît un second groupe comprenant 12,3 % des allocataires. Il s'agit, le plus souvent, d'hommes entre 25 et 40 ans, d'un niveau de formation plus élevé, déclarant utiliser avec satisfaction l'ensemble des services du dispositif social mis en œuvre localement. Ils attendent du RMI la fourniture d'une aide ponctuelle qui leur permettra de tenir jusqu'à l'obtention d'un travail. La situation de rupture dans laquelle ils affirment se trouver explique certainement que ces allocataires signent plus volontiers un contrat dont la dominante est l'insertion.

Si plus de la moitié des allocataires expriment une réelle satisfaction, les motifs de cette attitude diffèrent notablement. Pour les deux groupes précédents, la satisfaction était liée à l'attente d'une perspective d'insertion professionnelle. Dans le cas

Le contrat, un accord restreint

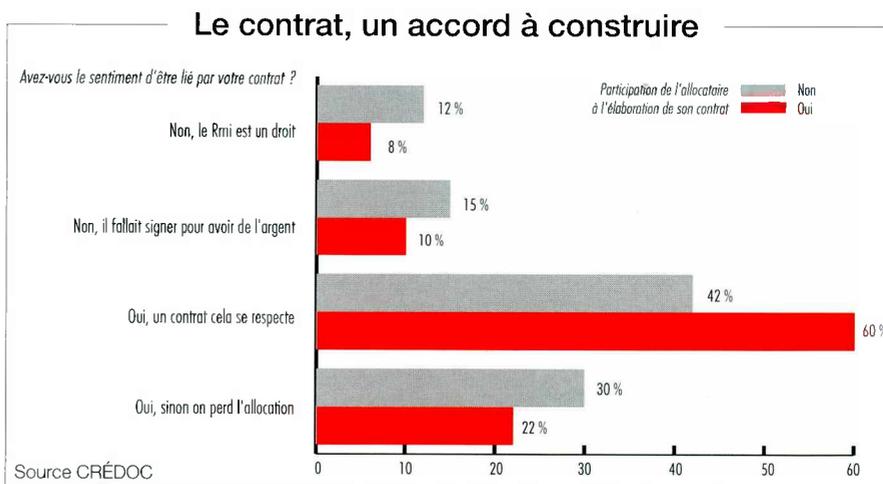
En matière de législation sociale, la signature d'un contrat entre l'allocataire et le président de la Commission locale d'insertion constitue une nouveauté indéniable. Garant de l'engagement de la personne et de la collectivité dans un effort d'insertion, le contrat veut marquer une rupture dans les politiques sociales d'assistance. En dépit de cette volonté, le nombre de contrats signés reste faible. A la question : « Avez-vous signé un contrat ? », les allocataires répondent :

oui 24 % non 71 % ne sait pas 5 %.

Ainsi, non seulement la signature d'un contrat est loin de constituer une situation majoritaire, mais, pour certains allocataires, l'existence même d'un contrat est source d'incertitudes. Il faut peut-être imputer cette situation au fait que les contractants ne se sentent guère partie prenante dans l'élaboration de leur contrat.

Or, majoritairement, les allocataires ayant signé un contrat ont le sentiment d'être liés par ce contrat. Pour 50,4 % d'entre eux, « une parole, un contrat, cela se respecte ». Admis dans son principe, le contrat reste d'une application incertaine.

Ambigu, le contrat l'est aussi dans son contenu. Lorsque l'on compare les informations communiquées par les services gestionnaires du RMI et celles recueillies directement auprès des allocataires, il faut bien admettre que ces derniers valorisent essentiellement la vocation professionnelle et économique du contrat, et cela au détriment de sa finalité d'insertion sociale (logement, santé...).



des deux groupes suivants, le RMI est assimilé à un apport traditionnel d'« argent social » qui procure à ceux qui en bénéficient une meilleure situation matérielle. Ainsi, 27,3 % des « Rmistes » se déclarent satisfaits de la prestation monétaire. Cette bonne opinion du RMI exprimée, le plus souvent, par des femmes, souvent plus âgées que la moyenne des bénéficiaires, ne doit pas dissimuler les perspectives maussades d'insertion future. Le RMI apporte de l'argent mais n'augmente pas les perspectives d'emploi. Pour un dernier groupe d'allocataires (5,9 %), la recherche d'emploi n'est pas prioritaire.

Plutôt âgés, avec un état de santé souvent déficient, vivant en couple avec un ou deux enfants dans un logement dont ils sont locataires, leur situation conduit ces « Rmistes » à valoriser la prestation financière et la marque d'intérêt que représente pour eux le RMI.

Une aide insuffisante pour 43 % des allocataires

Plus du quart des allocataires estiment que le RMI ne répond pas à leurs attentes principales en matière d'accès à l'emploi et de ressources. En premier lieu, 16 %

des allocataires, âgés de 30 à 45 ans, seuls, sans enfants, déclarent se trouver, en dépit du RMI, dans une situation financière très critique. Ces allocataires perçoivent le RMI comme une mesure insuffisante qui ne permet pas de trouver du travail et dont le montant n'est pas assez élevé. Ensuite, si 11,7 % des « Rmistes » admettent que le RMI permet de rompre avec les pratiques traditionnelles d'assistance, ces mêmes allocataires, souvent des femmes entre 30 et 45 ans, continuent de se sentir étiquetées dans un dispositif auquel elles reprochent de ne pas apporter une réponse suffisante à leurs demandes de travail.

Le RMI est-il une prestation trop difficile à maîtriser par l'usager ? Oui, s'il faut en

croire 8,8 % des allocataires qui se plaignent de la complexité du RMI. D'un niveau de formation très bas, ne percevant plus actuellement le RMI, ayant peu signé de contrats, très jeunes ou très âgés, vivant en famille, ces « Rmistes » expriment un réel mécontentement.

Sans opinion sur le RMI, ne sachant pas si le RMI peut ou non les aider à trouver un travail stable, n'ayant aucune idée du moment où ils sortiront du dispositif, 17,6 % des allocataires semblent quelque peu dépassés par leur situation. Il s'agit souvent d'hommes âgés, d'un très bas niveau de formation et pour lesquels les problèmes de solitude et de santé sont largement exprimés.

Les « Rmistes » voient leur avenir : incertitudes, chute enrayée, emploi retrouvé

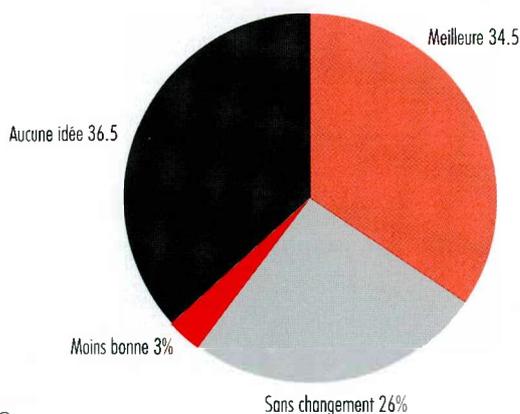
Être allocataire du RMI, cela ne peut durer qu'un temps, celui fixé par le législateur mais aussi celui envisagé par les allocataires eux-mêmes lorsqu'ils sont interrogés sur leur devenir. Là encore, la diversité domine. Il n'existe pas de vision standardisée d'un avenir possible. Pour certains allocataires, le "i" d'insertion prend un sens, pour d'autres, c'est la possibilité même de penser un devenir qui est entaché d'incertitudes.

Ainsi, à la question « combien de temps pensez-vous rester encore au RMI ? », les réponses font apparaître une majorité d'allocataires dans l'impossibilité de situer un terme à leur passage dans ce dis-

positif (64,5 %). Seuls 24 % pensent rester encore moins de six mois allocataires du RMI.

L'incertitude quant à l'avenir se réduit lorsque les allocataires envisagent leur situation professionnelle à une échéance de six mois. Si 36,4 % d'entre eux affirment n'en avoir aucune idée et 3,1 % redoutent une dégradation, un peu plus du quart fait état d'une stabilisation de sa situation actuelle et un tiers pense qu'elle sera améliorée. Une autre question portant sur une estimation de la situation personnelle à la fin du RMI conforte ces chiffres en montrant, là encore, que le tiers des allocataires du RMI pense son avenir en termes d'emploi retrouvé.

Situation professionnelle envisagée à six mois par les allocataires



Source CRÉDOC

Pour en savoir plus

L'instauration d'un revenu minimum d'insertion a pris pour le législateur la forme d'un essai. L'article 52 de la loi du 1^{er} décembre 1988 créant le RMI prévoit la réalisation d'un rapport d'évaluation avant le 1^{er} avril 1992.

Une Commission nationale d'évaluation, présidée par Pierre Vanlerenberghe a été chargée de la préparation de ce rapport.

Parmi différents travaux, cette commission a confié au CRÉDOC la mise en place d'un panel de bénéficiaires du RMI.

Ainsi, 1 965 bénéficiaires, sélectionnés de manière aléatoire dans 24 caisses d'Allocations familiales, ont été interrogés entre juin et septembre 1990. Une deuxième vague d'entretiens est en cours, une troisième s'effectuera en mai 1991.

Consommation et Modes de Vie

Publication du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC)

Directeur de la publication : Robert Rochefort

Rédacteur en chef : Yvon Rendu

Relations publiques : Brigitte Ezvan

142, rue du Chevaleret, 75013 Paris
Tél. : (1) 40 77 85 00

Diffusion par abonnement uniquement
160 francs par an - Environ 10 numéros.

Commission paritaire n° 2193 - AD/PC/DC

Réalisation : La Souris : 45 21 09 61